

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 janvier 2009

L'an deux mille neuf le jeudi vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

*Présents* : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU.

*Absents excusés* : Didier ANDRIEUX, Virginie DELOUME, Jacqueline CORNETTE, Eric VERGER.

### Approbation du compte rendu du 4 décembre 08

Aucune remarque n'a été faite, le conseil l'approuve à l'unanimité.

**Nomination d'une secrétaire de séance : Madame Alexandra NOMPEX**

### Nomination d'une commission « Illumination de Noël »

Madame le Maire propose de créer une commission d'illumination de Noël, cette équipe sera chargée de faire un point sur les besoins des équipements d'illumination dans chaque village. Après délibération, 2 candidats se présentent : Alexandra NOMPEX responsable et Jean-Claude SAUSSEAU membre. Le conseil accepte cette nomination à l'unanimité. Cependant, nous proposerons aux quatre élus absents, s'ils le désirent, de faire partie de cette commission.

### Modifications statutaires de la Communauté de Communes de Jarnac (CCJ)

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2008 portant sur les modifications apportées aux statuts de la CCJ.

- Il convient de modifier l'article 5.III-1 reprise en gestion directe de la compétence tourisme par la CCJ
- Monsieur le Président propose de transférer à la CCJ la participation financière au Syndicat mixte de la Fourrière ainsi que la représentation des communes, ce syndicat modifiant ses statuts en regroupant les communes sous forme de « collège », les communes membres de la communauté sont ainsi regroupées sous « le collège 9 » et sont invitées à élire en leur sein 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Le transfert de cette compétence pourrait être acté ainsi : création et gestion d'une fourrière par adhésion de la CCJ au Syndicat mixte de la Fourrière.
- Monsieur le Président propose également de préciser certaines compétences comme la « construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » et du service « enfance-jeunesse » en compétences optionnelles et de compléter certains libellés.

Après délibération, le Conseil vote : 1 abstention et 10 pour. Il approuve les modifications des statuts de la CCJ et charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CCJ.

### Election d'un délégué pour la commission d'évaluation des charges de la CCJ

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'aux termes de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, il y a lieu d'élire une commission d'évaluation des charges entre la Communauté de communes et les Communes membres. Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux et peut faire appel pour l'exercice de sa mission à des experts. Elle rend des conclusions et émet un rapport lors de chaque transfert de charges. L'évaluation des transferts de charges est déterminée à la date du transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au II de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire et invite le conseil municipal à élire un représentant auprès de la commission d'évaluation des charges.

Est candidate Noé Pauline.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Élit Madame Pauline Noé représentante auprès de la commission d'évaluation des charges,
- Transmet la présente délibération au représentant de l'Etat qui en apprécie la légalité,
- Charge Madame le Maire, d'informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Jarnac de cette décision.

**Election d'un délégué pour la commission « chemins de randonnée » de la CCJ**

Madame le Maire propose d'élire un délégué pour la commission « chemins de randonnée » de la CCJ. Monsieur Pierre MAROLLEAU faisant partie de la Commission du tourisme se présente candidat, après délibération le conseil l'élit à l'unanimité.

**Choix d'un fournisseur pour l'achat d'un ordinateur sans écran pour la mairie**

Madame le Maire propose 4 devis au conseil municipal :

> L & M INFORMATIQUE de Jarnac	1 033,03 € H.T
> CIC BERNARD de Jarnac	866,53 € H.T
> SDITEC d'Angoulême	805,09 € H.T
> CHARENTE PC INFORMATIQUE de Vars	608,32 € H.T

Après délibération, le Conseil municipal choisit CHARENTE PC INFORMATIQUE pour un montant H.T de 608,32 €, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Achat de panneaux d'affichage pour les 4 villages, des barrières de police et des grilles d'exposition.**

Après consultation de plusieurs catalogues, Madame le Maire propose l'achat de matériels divers au moins disant :

- Vitrine tradition 400*550 prix unitaire	105,00 € HT
- Grille d'exposition prix unitaire	43,00 € HT
- Barrières de police 2 m prix unitaire	38,00 € HT

Après délibération, le Conseil municipal accepte et décide les quantités suivantes, 4 vitrines, 4 grilles 10 barrières pour un montant total H.T de 1 006,00 €. Et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Achat de tréteaux**

Le responsable du prêt des tables et bancs rappelle que les tréteaux sont en mauvais état, il propose d'acheter des tréteaux métalliques pour les remplacer. Le conseil accepte à l'unanimité.

**Tarifs salle des fêtes applicable à partir de 2010**

Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes à partir de l'année 2010

	Habitants	
	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	110 €	220 €
Lendemain	50 €	100 €
Samedi ou dimanche ou		
Jour férié	150 €	300 €
Lendemain	65 €	130 €
Chauffage	40 €	40 €

Associations de la commune 1 location gratuite/an, la 2<sup>ème</sup> location 50 % tarif des habitants de la commune/an et la 3<sup>ème</sup> location et + tarif des habitants de la commune. Tarif pour une entreprise commerciale 305 € la journée.

Après délibération, le Conseil approuve, et autorise Madame le Maire à signer la présente délibération.

**Prise en charge au budget du CCAS de 20 tickets de cantine pour une famille en difficulté**

Une famille de Chassors a demandé une aide financière pour payer la cantine de ses deux enfants scolarisés à Chassors, pour un montant de 39 €. Après délibération, le conseil municipal accepte de payer et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer et exécuter la présente délibération.

**Informations diverses**

**Compte rendu de la commission défense incendie**

Madame le Maire informe qu'une bouche d'incendie dessert un rayon de 400 mètres pour assurer le risque courant. A Chassors les bouches débitent très peu ; à Villeneuve mettre une bouche à la place d'un puisard, à Luchac normaliser une bouche, route de Nancias aucune servitude. Il faut travailler avec les distillateurs au Buisson, au Bourg de Chassors (pas de pression). Les normes vont peut-être être modifiées, aujourd'hui il faut 60 m<sup>3</sup>/heure de débit, avant de prendre une décision, attendre les nouvelles normes de débit. Le coût de la défense incendie est entièrement pris en charge par la commune (pas de subvention).

#### **Agenda 21 des Collectivités locales**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre d'invitation à une réunion « Agenda 21 » organisée le jeudi 29 janvier 2009 à 18 h à la Salamandre à Cognac par le Président du Pays Ouest Charente –Pays du Cognac Jérôme SOURISSEAU et la Présidente de la commission du Développement durable Madame Françoise GARANDEAU.

#### **Entretien annuel de la taille des arbres et arbustes des différentes places de la commune**

Une élue a demandé des devis pour la taille des arbres et arbustes. Elle en propose deux : Monsieur PREVOTEAU 4 290,00 H.T et Jardi'Net 3 473,53 H.T. Après délibération le conseil accepte le moins disant Jardi'Net, et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Demande d'abri de bus au carrefour de la route de Julienne à Chassors**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une mère de famille a demandé un abri de bus à ce carrefour pour les enfants qui vont aux collèges et aux lycées. Madame le Maire propose qu'elle fasse une demande écrite signée par toutes les familles concernées. Dès réception, Madame le Maire appuiera cette demande auprès du Conseil Général.

#### **Réunion lien associations Ecole-Jeunes**

Un élu rappelle que tous les présidents des Associations de Chassors sont invités à cette réunion le vendredi 30 janvier à 21 heures salle de l'ancienne Mairie ils parleront entre autres de l'entretien des salles prêtées.

#### **Création du Chemin du Bois Marron**

Un devis va être demandé à des entreprises pour la création de ce chemin.

#### **Date des réunions à retenir pour les budgets et les comptes administratifs (CA)**

Réunion de travail	mercredi 18 février 09	à 20 h 30
Réunion de travail	mercredi 25 février 09	à 20 h 30
<b>Réunion du CM</b>	<b>jeudi 5 mars 09</b>	<b>à 20 h 30 vote des CA</b>
Réunion de travail	mercredi 11 mars 09	à 20 h 30
Réunion de travail	mercredi 18 mars 09	à 20 h 30
<b>Réunion du CM</b>	<b>mercredi 25 mars 09</b>	<b>à 18 h, vote des budgets en présence de Monsieur DANEY</b>

La séance est levée à 23 h 30.